URBACTU

Bulletin d'information

VOL VIII, N° 83

Secteur de l'urbanisme & de l'immobilier au Maroc

Sommaire :

Le conflit sur la gestion des oeuvres sociales au département de Nezha Bouchareb prend fin. La Chambre des représentants a en effet approuvé, lundi 8 février, le projet de loi n ° 13.16 portant création et organisation de la Fondation des oeuvres sociales du ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Le plan d'aménagement du nouveau pôle urbain d'Agadir, tant attendu, a été soumis le 9 février dernier au comité technique local, et porte sur une superficie totale de 1.200 ha.

Dans ce numéro :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: 12 CONTRATS-OBJECTIFS ET UN GÉOPORTAIL NATIONAL 1

L'AMCDD ORGANISE UNE RENCONTRE SUR L'URBANISME COLLABORATIF 1

LE PL N°13.16 ADOPTÉ, LA FOS DU MINISTÈRE L'HABITAT VERRA ENFIN LE JOUR 2

IL S'ÉTEND SUR 1.200 HA : AGADIR SE DOTE D'UN NOUVEAU PÔLE URBAIN 2

TAMESNA : LE PLAN D'AMÉNAGEMENT SECTORIEL DANS LE PIPE 2

BULLETIN OFFICIEL 3

AGENDA 3

Aménagement du territoire: 12 contrats-objectifs et un Géoportail national

Un total de 12 contrats-objectifs régionaux ont été signés, mardi 23 février, avec les départements régionaux du ministère de l'Aménagement du territoire national, en vue d'accompagner et de suivre de près la mise en œuvre du plan de relance pour l'année 2021.

Signés lors d'une rencontre sur la mise en œuvre des plans d'action du ministère et de ses départements régionaux, ces contrats-objectifs s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée et de la décentralisation pour une relance économique territorialisée permettant d'atteindre les 17 Objectifs du développement durable (ODD), notamment l'objectif 11 pour un modèle de développement durable, intégré, inclusif et attractif.

Le contrat-objectif régional se veut également un outil contractuel qui permettra au ministère d'accompagner et de suivre de près la mise en œuvre de son plan d'action en matière d'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville.

Ces contrats-objectifs déclinent les engagements des départements régionaux et locaux du ministère pour mettre en œuvre au niveau de chaque région son plan de relance de 2021 et déterminent les mesures de suivi et d'évaluation des programmes convenus sur la période d'une année.

Ces accords ont été signés par la ministre Nouzha Bouchareb, d'une part, et les inspecteurs régionaux de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture, les directeurs des agences urbaines ainsi que les directeurs régionaux, provinciaux et préfectoraux de l'habitat et de la politique de la ville, en présence des responsables des différents services centraux...

SOURCE: medias24.com

L'AMCDD organise une rencontre sur l'urbanisme collaboratif

Un « Grand débat » a été organisé, jeudi, autour du projet « Urbanisme collaboratif pour un aménagement durable de la ville de Casablanca », mené **par l'Alliance marocaine pour le climat et le développement durable (AMCDD), en partenariat avec l'Union européenne et le programme Moucharaka Mouwatina.**

Les 30 membres de la plateforme civique pour un urbanisme collaboratif (acteurs scientifiques, associatifs, architectes, journalistes, étudiants, etc.) qui ont bénéficié durant une année, de plusieurs formations, ateliers, rencontres et d'un accompagnement encadré par des experts, ont partagé leurs analyses, propositions et recommandations pour l'amélioration des processus liés à l'urbanisme dans la métropole, la construction d'une vision partagée, la planification, la réglementation, les normes et leur contrôle.

Les intervenants ont débattu, notamment, des liens et interactions entre urbanisme et développement économique, paysage urbain et mobilité, urbanisme et nouveaux mécanismes dynamiques de co-construction, implication des habitants et des acteurs territoriaux dans l'élaboration de documents réglementaires d'urbanisme ou la réalisation de projets d'aménagement.

La ville de Casablanca, laboratoire d'urbanisme du Royaume, a connu son lot de succès et de réalisations, mais également de problèmes de défis lors des différentes phases de son aménagement...

SOURCE: levert.ma

LE PL N°13.16 ADOPTÉ, LA FOS DU MINISTÈRE L'HABITAT VERRA ENFIN LE JOUR

Le conflit sur la gestion des oeuvres sociales au département de Nezha Bouchareb prend fin. La Chambre des représentants a en effet approuvé, lundi 8 février, le projet de loi n ° 13.16 portant création et organisation de la Fondation des oeuvres sociales du ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Selon une source de *Hespress Fr* au sein du ministère de l'habitat, la commission de l'Intérieur, des collectivités territoriales et de la Politique de la Ville à la chambre des représentants, a approuvé à l'unanimité le projet de loi n ° 13.16 portant création et organisation de la Fondation des œuvres Sociale pour le secteur de l'habitat et la Politique de la Ville et les institutions qui y sont affiliées. Le but de ce projet est de préserver les intérêts des fonctionnaires du ministère de l'habitat, hommes et femmes, mais aussi les retraités, précise notre source, notant aussi que le projet de loi permettra une bonne gestion des fonds alloués à la fondation.

Lors de la présentation du projet à la Chambre des représentants par la ministre de l'habitat, Nezha Bouchareb, les réactions étaient positives nous assure notre source. « Le parti de la justice et du développement (PJD) a applaudi l'initiative, de même que le parti authenticité et modernité (PAM), l'Istiqlal, l'Union constitutionnelle, ainsi le parti du progrès et du socialisme (PPS) », détaille-t-elle...

SOURCE: hespress.com

IL S'ÉTEND SUR 1.200 HA : AGADIR SE DOTE D'UN NOUVEAU PÔLE URBAIN

Le plan d'aménagement du nouveau pôle urbain d'Agadir, tant attendu, a été soumis le 9 février dernier au comité technique local, et porte sur une superficie totale de 1.200 ha.

La soumission du plan du nouveau pôle urbain d'Agadir au comité technique local constitue la première étape de concertations réglementaires, avant sa transmission pour l'enquête publique et la délibération communale, a permis d'enrichir la réflexion et d'améliorer le projet du plan d'aménagement de ce nouveau pôle urbain, et vient ainsi couronner une réflexion initiée par l'Agence urbaine d'Agadir depuis 2018 et un processus d'élaboration appuyé par un suivi rapproché des services locaux. S'inscrivant dans les orientations du schéma directeur d'aménagement urbain du Grand Agadir, l'Agence urbaine assure l'élaboration des documents de planification couvrant des sites stratégiques revêtant une importance primordiale à l'échelle de la métropole. Parmi ces zones, figure celle du nouveau pôle urbain qui bénéficie d'une situation privilégiée par rapport aux entités et flux de la ville, et englobe déjà des infrastructures structurantes telles que : le Grand stade d'Adrar, CHU, écoles supérieures : Faculté de médecine, ENSA...

SOURCE: aujourdhui.ma

TAMESNA : LE PLAN D'AMÉNAGEMENT SECTORIEL DANS LE PIPE

L'Agence urbaine de Skhirate-Temara a lancé l'étude d'élaboration du plan d'aménagement sectoriel de Tamesna afin d'émettre des propositions respectant l'environnement.

Dans le cadre de la planification urbaine, l'Agence urbaine de Skhirate-Témara a lancé une étude consacrée à l'élaboration du plan d'aménagement sectoriel de Tamesna. L'ouverture des plis, dans le cadre de ce marché déjà lancé, aura lieu jeudi 18 février. Objectif de cette étude scindée en deux parties : élaborer un cadre réglementaire pour améliorer les conditions et les modes d'orientation et de maîtrise de l'urbanisation dans cette ville afin de mettre en adéquation les contraintes et les problématiques de l'aire étudiée. Parmi les contraintes liées à l'urbanisation de cette ville, on retrouve la mixité socio-spatiale inhérente à la non-identification des parcelles devant accueillir des logements sociaux à faible valeur immobilière ainsi que l'insuffisance d'équipements administratifs. Figurent également la taille et l'emplacement de certains équipements importants hors du périmètre de la ville (exemple de la gare ferroviaire), ainsi que la dépendance aux villes limitrophes pour tout ce qui est commerce et approvisionnement. C'est pour cette raison qu'il faut émettre des propositions d'aménagement compatibles avec l'environnement, mais aussi contribuer à la promotion de cette ville à court et moyen termes...

SOURCE: leseco.ma

BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO	Date de Publication
6957	01-02-2021
6958	04-02-2021
6959	08-02-2021
6960	11-02-2021
6961	15-02-2021
6962	18-02-2021
6963	22-02-2020
6964bis	27-02-2020

المملكة المغربية

الجريدة الرسمية

نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية

ثمن النسخة : 10 دراهم

AGENDA

Ateliers – rencontres « Présentation de la culture sénégalaise » & Ateliers « Histoire du textile et mode sénégalaise »

Du 10 Au 13 Mars 2021 à Institut français

Rencontre auteure & débat avec Loubna Serraj Autour de son roman « Pourvu qu'il soit de bonne humeur »

Le 05 Mars 2021 à l'Institut français

PROJECTION DE 4 COURTS-MÉTRAGES FRANCOPHONES AFRICAINS

Le 19 mars à 15h00 à l'Institut français

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

PREINSTRUCTION

RECLAMATIONS

CONDIDATURES

APPELS D'OFFRES

PUBLICATIONS

RESULTATS DES COMMISSINS

GEOPORTAIL

NOTES DE RENSEIGNEMENT

ACTUALITES

CONTACT

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux

Facebook

YouTube

Instagram

Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS

ARABE

FRANÇAIS

AMAZIGH

L'Agence Urbaine d'Essaouira fut crée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.
L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:
L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...Plus

123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.
Standard: 05 24 47 40 37
Direction: 05 24 47 58 85
DAF: 05 24 78 57 37
Fax: 05 24 47 40 38
contact@auessaouira.ma